

2.3 - Droit de préemption urbain

Usage	Habitation
Prix	290 000 €
Prix / m² de terrain	39,03 € /m ²
Acquéreurs	
Signature de la DIA	27/05/2026
Notaire ou autre mandataire	Maître FAUCHER-GARROS MARTRES

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.